Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Marché financier
Sous-rubrique: Annonce de liquidation partielle
Date de publication: SHAB 22.12.2023
Visible par le public jusquau: 22.02.2024
Numéro de publication: FM09-0000000296

Entité de publication
FCT (Fondation Collective Trianon), (FCT (Fondazione Collettiva Trianon)) (FCT (Trianon Collective Foundation)) (FCT (Trianon Sammelstiftung)), Rue du Nant 8, 1207 Genève

Avis de liquidation partielle de FCT (Fondation Collective Trianon)

Organisation concernée:
FCT (Fondation Collective Trianon)
CHE-109.793.560
rue du Nant 8
1207 Genève

Indications sur la liquidation partielle:
Motif de la liquidation partielle : cessation d'activité

Jour de référence de la liquidation partielle : 31.12.2022

Notification aux assurés de la Caisse de prévoyance MV Santé Holding SA de la Fondation Collective Trianon (FCT)

En vertu de l'art. 53b de la LPP, la Commission de gestion a constaté que les conditions d'une liquidation partielle de la Caisse de prévoyance MV Santé Holding SA étaient réunies au 31.12.2022.

Les assurés concernés ont tous reçu une information par courrier. S'ils n'ont pas reçu ce courrier, ils peuvent en obtenir une copie auprès de la société mentionnée ci-dessous.

Les assurés peuvent consulter, dans les 30 jours à compter de la publication de la présente, le bilan de liquidation partielle, le rapport de liquidation partielle et les comptes individuels au 31.12.2022 auprès du Conseil de Fondation à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Pendant le même délai, ils peuvent contester les conditions et la procédure de la liquidation partielle. Ils peuvent aussi demander une vérification à l'Autorité de surveillance. En cas de contestation, le Conseil de Fondation répondra par écrit aux opposants. S'il n'y a pas de possibilité de régler les oppositions d'un commun accord, le Conseil de Fondation transmettra l'opposition à l'Autorité de surveillance.

Délai : 30 jours
Fin du délai: 26.01.2024

Point de contact:
Trianon SA
Chemin de la Redoute 54B
1260 Nyon
Interlocuteur : Sabrina Naqshbandi (021 796 37 19)